

COMMUNE DE RIDDES

Modification d'horaires

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Riddes porte à la connaissance du public que Madame Jennifer Favre, domiciliée à 1908 Riddes, lui a adressé une requête tendant à modifier les heures d'ouverture de l'autorisation d'exploiter délivrée le 31 août 2021, au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	Route du Village 5b, 1908 Riddes Parcelle N° 80	
Enseigne	Café Restaurant « Ô Fondue Caquelon »	
Prestations	Offre de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter	
Heures d'ouverture	Lundi, mardi et mercredi	08h30 - 22h00
	Jeudi et vendredi	08h30 - 00h00
	Samedi	11h00 - 01h00

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale, dans les trente jours dès la présente publication.

L'Administration communale